

PROGRAMME DE FORMATION

Electrique - H0-H0V-B0

OBJECTIFS

- Sensibiliser aux dangers du courant électrique
- Connaître les dangers de l'électricité
- Etre capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Module Tronc commun N°1

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu...
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les différents DOMAINES DE TENSION.
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.
- Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- Le principe d'une HABILITATION
- Définition des symboles d'HABILITATION.
- Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL
- Les équipements de protection collective et leur fonction
- LA ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisation et repérages associés
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'article 13.
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

7. Module Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V)

- Les acteurs concernés par les TRAVAUX
 - Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisations et interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.)

INFORMATIONS

PRE-REQUIS :
Aucun pré-requis

DUREE :
7 heures (Soit 1 journée)

PUBLIC :
Personnel non électricien travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant des travaux d'ordre non électrique.

LIEU :
En intra, dans votre établissement.

PARTICIPANTS :
1 collaborateur minimum
10 collaborateurs maximum

CONSIGNES PARTICULIÈRES
Prévoir l'accès à votre établissement et une salle de formation

Une **ATTESTATION DE FORMATION** sera remise Après évaluation et contrôle des connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation électrique.
Article : R4544-10 du code du travail

Formation pouvant être pris en charge par votre **OPCA**.

Urgence et Sécurité du Travail

4 Allée Bourdon
27350 ROUTOT

Tel : 06.83.89.55.13 – 02.32.42.76.11 – Mail : leboucherlionel@orange.fr